

Département de l'Ardèche  
Commune de  
**SAINT ALBAN-AURIOLLES**  
07120

**PROCES VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal du 11 février 2022**

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le onze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CLÉMENT, Maire.

**Date de convocation** : Le 05/02/2022

**Ouverture de la séance à** : 19h30

**Appel des membres du Conseil Municipal** et constat du quorum avec **11** présents.

Monsieur le Maire proclame la validité de la séance

**Présents :**

Messieurs : CLÉMENT Nicolas, DEVANCIARD Gilles, JAUZION-GRAVEROLLE Vincent, LEBRE Jeremy, LUCENAY Jean-Claude, THIBON Max.

Mesdames : BOICHUT Lison, BOURRA Anaïs, CHAILLET Marie-Françoise, SEGRETO Lorraine VANESSE Carole.

**Pouvoirs de votes reçus :**

CAMBERLAIN Hélène donne pouvoir à BEAUMEL Cédric  
BESSET Claude donne pouvoir à CLEMENT Nicolas

**Approbation du procès-verbal du : 20 décembre 2021**

**VOTE :** Pour :12 Abstention :0 Contre :0

Le procès-verbal du 20 décembre est approuvé.

*Madame CHAILLET demande si Madame DAUTELLE touche toujours ses indemnités d'adjointe puisqu'elle est absente. Elle précise qu'une indemnité est une rémunération pour un travail rendu. Elle demande également quand est-ce que Madame DAUTELLE sera de retour ?*

*Monsieur le Maire explique qu'il est en contact régulier avec Madame DAUTELLE puisqu'elle envoie des notes de travail. Il indique que Madame DAUTELLE est en convalescence et qu'elle sera de retour vers le 21 avril.*

*Monsieur Max THIBON demande la raison de la démission de Monsieur PHILLIPEAU à Monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire précise que pour connaître les raisons de cette démission, Monsieur Max THIBON peut demander à Monsieur PHILLIPEAU directement. Le contenu de la lettre de démission n'a pas à être évoqué en Conseil Municipal, mais reste entre le Maire et le conseiller démissionnaire.*

### **Lecture de l'ordre du jour :**

1 – Éclairage public :

- Installation d'horloge astronomique

2 – Affaires financières :

- Musée Alphonse Daudet : modification des tarifs de groupes.
- Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.
- Dépôts de dossiers de demande de subventions auprès des services de l'État (DETR-DSIL), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département 07 et de la Caisse des Affaires Familiales (CAF) pour les projets suivants :
  - Éclairage public.
  - Projet de centre médico-social-culturel.

3 – Gestion du Personnel :

- Engagement dans le dispositif « Service civique » et la demande d'agrément.

4 – Association Foyer Rural :

- Don du matériel de l'association à la commune.

### **Monsieur le Maire annonce les divers :**

5 – Divers :

- Musée Alphonse Daudet : Bilan 2021.

**Le Conseil Municipal nomme le Secrétaire de séance : Mme SEGRETO Lorraine**

*Monsieur DEVANCIARD demande à Monsieur le Maire s'il est possible de présenter le bilan 2021*

*du musée, avant de débattre sur la modification des tarifs de groupes.*

*Monsieur le Maire accepte.*

- **Éclairage public**
- Installation d'horloge astronomique

La municipalité souhaite s'inscrire dans une démarche de réduction de la pollution lumineuse et des dépenses énergétiques. La commission environnement & patrimoine a travaillé sur la question en collaboration avec le SDE07. L'horloge astronomique permet de déterminer des plages horaires d'éclairage des points lumineux. Ce qui évite que ceux-ci soient allumés lors des journées avec du brouillard et inversement qu'ils s'éteignent les nuits de pleine lune.

À savoir :

- Le SDE07 prend en charge 50% du montant de la dépense.
- Le village comporte 17 réseaux avec 195 points lumineux.
- Un seul réseau possède un système d'horloge astronomique (Musée).

Le SDE07 fait deux propositions :

- La première : Changement du système pour 125 000€ HT donc 62 500€ pour la commune soit 10 420 €/an sur 6 ans.
- La seconde : Installation d'horloge astronomique pour 12 800€ HT donc 6 400€ HT pour la commune (environ 400 euros par point lumineux).

La commission a donc trouvé la seconde solution plus logique pour diminuer la pollution lumineuse tout en limitant immédiatement les coûts des dépenses. M. le Maire propose donc de faire valider ce choix par le Conseil Municipal.

*Monsieur THIBON dit que la première solution aurait permis des économies plus importantes et aurait un impact écologique moins important.*

*Monsieur le Maire explique que le changement du système coûtera 10 000€ HT par an et que cet investissement ne sera amorti qu'au bout de 13 ans. De plus, il précise que ce coût ne tient pas compte de l'obsolescence des systèmes et qu'il faudra sûrement les changer d'ici les 13 ans d'amortissement.*

*Monsieur THIBON souhaite préciser que les horloges astronomiques ne sont pas performantes et qu'elles entraîneront une consommation supérieure par rapport au changement de système. Il explique aussi que ce choix est plus judicieux écologiquement.*

*Madame SEGRETO explique que c'est une aberration de changer un système qui reste fonctionnel pour le moment. Le changement total du système aurait un impact écologique plus important.*

**VOTE :  
DEVANCIARD)**

**Contre : 2 (Messieurs THIBON et**

Abstention : 1 (Madame CHAILLET)  
Pour : 9

*Messieurs THIBON et DEVANCIARD souhaitent préciser qu'ils sont pour un éclairage public plus responsable mais ils sont contre le projet choisi par la commission.*

- **Affaires financières :**
- Musée Alphonse Daudet : modification des tarifs de groupes.

Pour donner suite à la demande de Monsieur DEVANCIARD, Monsieur le Maire présente les résultats de l'année 2021.

À savoir :

- **La boutique :**
  - Dépenses : 22 869€
  - Recettes : 28 816€
  - Résultat : + 5 946€
- **Billetterie :**
  - Entrées (43,2k€) + Aides du département (12,7k€) + Aide État (9,5k€) = 65 476€
- **Frais liés à l'activité :**
  - Principaux postes de dépenses :
    - EDF : 5 946€ (Électricité et Clim)
    - Combustible : 4 117€ (Chauffage)
    - Communication : 4 416€ (Flyer, cotisation ot)
    - Assurance : 2 158€ (local, collection, expositions)
- **Charges du personnel** (brut + charges)
  - 1 adjoint administratif (temps plein)
  - 1 adjoint du patrimoine (temps plein)
  - 1 agent contractuel du 14/06 au 14/08
    - Total des dépenses 67 802€

**Total des dépenses** : 114 852,69€

**Total des recettes** : 94 292,95€

Résultat de 2021 : - 20 559,74€

*Monsieur THIBON demande à Monsieur le Maire le nombre de visiteurs et la part de groupe dans la totalité des visites.*

*Monsieur le Maire explique qu'il y a eu 8 164 visiteurs, et qu'il ne connaît pas encore la part groupe. Il précise qu'il va se pencher sur la question des groupes car qu'il souhaite augmenter cette partie d'activité du musée.*

*Monsieur DEVANCIARD souhaite évoquer le problème de forte consommation énergétique du musée. Car les deux des plus gros postes de dépenses concerne le chauffage et la climatisation.*

Monsieur BEAUMEL arrive en Conseil Municipal à 19H57.

*Monsieur le Maire dit qu'il souhaiterait comparer l'ensemble des bilans pour voir l'évolution de ce poste de dépenses. Mais il n'a pas trouvé celui de 2019. L'autre*

poste de dépenses conséquent est celui des salaires. Monsieur le maire explique que la charge du personnel a diminué depuis le départ de la directrice du Musée et que le travail est toujours aussi bien fait (charge du personnel : 67,8K€ en 2021 contre 89k€ en 2020, environ 76€k en 2018). Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que le temps de travail des agents des services administratif et technique n'ont jamais été pris en compte. Or il représente 400h pour le services technique et 376h pour le service administratif, soit un cout de 18k€ en plus.

Monsieur THIBON considère que Monsieur le Maire insinue que la Directrice n'effectuait pas son travail.

Monsieur le Maire explique que la Directrice était très compétente mais que les deux agents suffisent à un bon fonctionnement du musée et que cette décision a permis une nette diminution de la masse salariale donc une importante économie.

Monsieur DEVANCIARD se dit inquiet de la diminution des aides (département :12,7k€ et état : 9,5k€) pour l'année 2022. Ce changement engendrera un plus grand déficit.

Monsieur le Maire explique qu'il y aura toujours un déficit. En 2018 (14k d'entrées) qui est une année de référence, le déficit était de 39k € sans ajouter le salaire de Nelly qui aurait dû être compté dans les charges du personnel. Avec cet ajout le déficit pour 2018 est de 60k€. Monsieur le Maire indique le problème de la Culture est qu'elle n'est pas rentable, mais ce musée est très important pour la vie sociale et culturelle du village.

Monsieur DEVANCIARD affirme que seul l'avenir nous dira si le musée peut devenir rentable. Il souhaite également savoir s'il y a eu de la variation de stock dans la boutique du musée.

Monsieur le Maire certifie qu'en 2020 les stocks de l'année précédente ont été écoulés afin de ne pas créer trop de dépenses. Monsieur le Maire souhaite recentrer le débat sur la modification des tarifs de groupes.

Nouveaux tarifs de groupes (+15 personnes) :

- Visite libre (1h30) : 4,5€ /personne
- Visite libre + dégustation (2h00) : 6€ /personne
- Visite guidée (1h30) : 5,5€ /personne
- Visite guidée + dégustation (2h00) : 7€ /personne

**VOTE :** Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

- Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.

M. le maire demande l'autorisation pour faire fonctionner les services notamment et en gager les dépenses d'engager le quart des crédits d'investissements.

**VOTE :** Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

- Dépôts de dossiers de demande de subventions auprès des services de l'État (DETR-DSIL), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département

07 et de la Caisse des Affaires Familiales (CAF) pour les projets suivants :

- Éclairage public.

VOTE : Pour :14 Abstention : 0 Contre : 0

- Projet de centre médico-social-culturel.

- Maitrise d'œuvre 23K€ avec 7k€ de subvention DETR

VOTE : Pour : 11 Abstention : 0  
Contre : 3 (M.Thibon, G.Devanciard, M-F  
Chaillet)

- Travaux 235k€ :

- DETR pour 70k€

VOTE : Pour : 11 Abstention : 0  
Contre : 3 (M.Thibon, G.Devanciard, M-F  
Chaillet)

- Conseil régional pour 30k€

VOTE : Pour : 11 Abstention : 0  
Contre : 3 (M.Thibon, G.Devanciard, M-F  
Chaillet)

- Conseil départemental pour 30k€

VOTE : Pour : 11 Abstention : 0  
Contre : 3 (M.Thibon, G.Devanciard, M-F  
Chaillet)

- CAF pour 56k€

VOTE : Pour : 11 Abstention : 0  
Contre : 3 (M.Thibon, G.Devanciard, M-F  
Chaillet)

*Monsieur THIBON souhaite préciser qu'il ne vote pas contre les subventions mais contre le projet du centre médico-social-culturel.*

*Monsieur DEVANCIARD demande à Monsieur le Maire comment feront les élèves de l'école pour aller à la bibliothèque quand celle-ci sera déplacée ?*

*Monsieur le Maire répond que ce projet permet de régler les problèmes d'accessibilité PMR, de parking et de circulation pour la bibliothèque. Il précise également que l'école disposera d'une réserve de livres.*

*Monsieur DEVANCIARD se dit pessimiste sur la fréquentation pour ce nouveau projet. Il demande également qui s'occupera de la bibliothèque car Monique*

*Gourdon était à mi-temps.*

*Monsieur le Maire explique que c'est Manon qui s'occupera de la bibliothèque pendant 10h par semaine. Et que Monsieur DEVANCIARD semble s'être trompé puisque Madame GOUDON faisait 14h par semaine à la bibliothèque et non un mi-temps.*

*Monsieur THIBON demande si ce projet est une volonté des bénévoles.*

*Monsieur le Maire réponds que c'est une volonté de la municipalité de rendre accessible à tous, la bibliothèque. Le projet de la nouvelle bibliothèque a été travaillé en amont avec Madame Gourdon et que les bénévoles restent un élément important dans la gestion de cet espace.*

*Monsieur DEVANCIARD exprime son agacement, il se sent agressé par les corrections de Monsieur le Maire. Et il souhaite en discuter en privé de ces remarques.*

*Monsieur le Maire dit qu'il ne s'oppose pas à cette proposition.*

*Monsieur THIBON souhaite ajouter que lors du point sur l'éclairage publique Monsieur le Maire a dit des « énormités » et souhaite des corrections ou des explications approfondies.*

*Monsieur le Maire ne souhaite pas répondre aux remarques de Monsieur THIBON et passe au point suivant.*

### **3 – Gestion du Personnel :**

- Engagement dans le dispositif « Service civique » et la demande d'agrément

Monsieur le Maire a reçu un cv et une lettre de motivation d'une jeune femme souhaitant effectuer un service civique sur notre commune. Ils ont pu se rencontrer et échanger sur les missions potentielles qui peuvent entrer dans le cadre de ce service civique, qui est une occasion pour mettre en place une action en faveur des jeunes et de l'intérêt général. Le musée du Mas Daudet se prête particulièrement à la mise en place de ce dispositif.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du dispositif « service civique », la personne engagée devra effectuer 24h/semaine minimum. Elle est indemnisée à hauteur de 580 €/mois et que 81% de cette somme est financé par l'Etat (soit 107 € de restes à charge pour la commune). Ce service civique a pour but de conforter le travail des agents du musée et de faire face à la forte affluence notamment en haute saison. La personne engagée aidera à promouvoir le musée et participera également à l'activité de la boutique.

**VOTE :** Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

*Monsieur Thibon dit que c'est très bien d'aller dans ce sens. Et que cela permet d'aider des personnes à trouver leur voie tout en les rémunérant.*

### **4 – Association Foyer Rural :**



- Don du matériel de l'association à la commune

Lors de l'Assemblée générale de l'association du Foyer Rural en janvier 2022, le président Monsieur Guérin a souhaité donner l'intégralité du matériel à la commune. Monsieur le Maire a décidé de proposer au vote ce don de matériel.

*Madame Chaillet (secrétaire de l'association Royer Rural) explique que la dissolution de l'association n'est pas encore effective lors de ce Conseil Municipal.*

**VOTE :** Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**Fin du Conseil Municipal :** l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20H31.